

Mise à jour du Règlement général

Préavis N°03/2021

Préambule

Le Comité de Direction (CoDir) vous soumet ce préavis afin de poursuivre sa route et surtout remplir sa mission qui est mentionnée dans l'article 2 des statuts de 2010 de notre Association : « **L'AISE a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des Communes pour les degrés enfantins, primaires et secondaires**, des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) et son règlement d'application du 25 juin 1997. **Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ...** »

Même si des nouveaux statuts ainsi qu'un règlement interne des loyers pour notre Association sont en cours de finalisation, le besoin en locaux sur trois sites scolaires de notre arrondissement est urgent et doit être traité en parallèle.

Par conséquent, ce sont les statuts acceptés en 2010 et ses annexes qui continuent d'être en vigueur actuellement.

Evolution de la scolarité

Depuis 2009, la scolarité vaudoise a subi quelques réformes et la prise en charge et/ou l'organisation pédagogique se sont vus modifiées. Ces réformes ont des incidences sur le besoin en locaux :

- 1) **Pour le secondaire (9S-11S)** : le besoin de locaux s'est accentué pour la voie générale, par les dédoublements des élèves en deux niveaux pour certaines matières.
- 2) **Pour le primaire (1P-8P)** : Avec la création de pôles sur les 7 sites scolaires, le besoin en locaux a dû être adapté pour les branches spécifiques (dessin, travaux manuels, couture et musique). Nous devons donc fournir ce type de locaux pour les élèves de 7P-8P.
- 3) **L'école inclusive (primaire et secondaire)** : il incombe maintenant aux Communes d'accueillir des enfants qui nécessitent un soutien particulier dans certaines branches. Cela demande que ces derniers puissent être suivis et encadrés dans des locaux annexes par des intervenants externes (ces locaux sont indiqués sous le terme « 360 » dans le rapport de la Direction scolaire, ci-joint).

Situation actuelle et vision future

Selon le rapport de la Direction scolaire, en annexe de ce préavis, la situation sur les besoins urgents en locaux est la suivante :

Sur les sites scolaires de St-George, Le Vaud et Bassins, les locaux mis à la disposition de l'école sont suffisants actuellement et permettent de garantir l'accueil de tous les élèves des villages du haut (St-George, Longirod, Marchissy, Le Vaud, Burtigny et Bassins) de notre arrondissement pour les dix ans à venir.

Sur le site de Begnins, le besoin en locaux supplémentaire est urgent pour les élèves du secondaire ; c'est d'ailleurs pour cette raison que vous avez accepté de financer la location de 3 salles provisoires (type Portakabins), à partir de la rentrée d'août 2020. Ces locaux provisoires seront retirés dès que le bâtiment « Maison Jaune » comprenant 8 salles de classes pourra être entièrement dévolu aux élèves du secondaire (9S-11S). La proximité de ce bâtiment au Collège de l'Esplanade et son accès, permettra une circulation optimale pour l'organisation de l'enseignement secondaire.

Pour ce faire, il est indispensable qu'un bâtiment destiné aux élèves du primaire (1P-4P) soit construit sur la Commune de Begnins et puisse être mis à la disposition de l'école pour la rentrée d'août 2024.

Actuellement, le site de Vich accueille les 7P-8P et celui de Coinsins les 5P-6P des villages du bas de notre arrondissement (Begnins, Vich, Coinsins et Duillier). Afin de régler la problématique des transports pour se rendre à la gymnastique sur le site de Coinsins, il est nécessaire de procéder à une rocade entre ces deux pôles. Pour y parvenir et comme le démontre le rapport sur les besoins en locaux, il est nécessaire d'agrandir le site de Coinsins, en y ajoutant 3 salles supplémentaires pour la rentrée d'août 2023. Les locaux mis à la disposition de l'école sur le site de Vich sont suffisants pour accueillir tous les élèves de 5P-6P des villages du bas de notre arrondissement. Le modulaire provisoire acheté par notre Association et actuellement sur ce site serait alors déplacé à Le Vaud, en remplacement du pavillon de couture vétuste.

Enfin, le site scolaire de Duillier, accueille des élèves de 1P-4P de Vich, Coinsins et Duillier. Il accueille également et de manière provisoire des élèves de 5P-6P qui devraient être scolarisés sur Coinsins. Afin de faire face au manque de locaux, il est indispensable et urgent de développer certains sites scolaires. Avec deux locaux supplémentaires disponibles pour la rentrée d'août 2022 à Duillier, les élèves de 1P-4P habitant Vich pourraient être répartis sur les 2 sites de Begnins et Duillier. A partir de 2024, selon le rapport de la Direction et pour faire face à l'augmentation des élèves constatée actuellement, le site scolaire de Duillier accueillerait uniquement des élèves de 1P-4P des villages du bas de manière pérenne.

Echéancier

Nous nous référons au rapport sur les besoins en locaux, établi par la Direction scolaire en décembre 2020. Les futures constructions devraient être échelonnées de la manière suivante :

Rentrée d'août 2022

Ecole de Duillier : Démolition des deux pavillons vétustes ainsi que de la classe de couture.
Création d'un nouveau bâtiment scolaire disposant de 5 locaux à charge de l'AISE, dont une salle de 80 m² modulable en 2 de 40 m² (paroi centrale et doubles portes).

Au vu des délais très courts pour la réalisation de cette construction prévue pour 2023, trois salles provisoires seront installées durant les travaux et pourront être retirées à la fin du chantier.

Rentrée d'août 2023

Ecole de Coinsins : Agrandissement du Collège avec la création de 3 locaux, dont une salle de 80 m2 modulable en 2 de 40 m2 (paroi centrale et doubles portes).

A l'issue de cette construction, la rocade avec le pôle de Vich serait effective. Le modulaire installé à Vich pourrait être déménagé sur le site scolaire de Le Vaud, en remplacement de la salle de couture existante et très vétuste.

Rentrée d'août 2024

Ecole de Begnins : Création d'un nouveau bâtiment primaire disposant de 9 locaux, dont une salle de 80 m2 modulable en 2 de 40 m2 (paroi centrale et doubles portes) à charge de l'AISE. De plus, la Commune de Begnins va également construire une salle de gymnastique supplémentaire.

Inventaire des locaux

Inventaire des classes à la convention au 1^{er} janvier 2021 et évolution avec les nouvelles constructions prévues d'ici 2024 :

a) Locaux du primaire (1-8P) conventionnés, selon Annexe A :

Communes	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux totaux avec futures constructions
	2010	2014	2021	2024-2025
Bassins	8	10	10	10
Begnins	6	8	8	9
Burtigny	1	0	0	0
Coinsins	2	5	4	7
Duillier	7	7	7	9
Longirod	1	0	0	0
Marchissy	2	2	0	0
St-George	5	6	5	5
Le Vaud	6	12	6	6
Vich	7	7	7	7
Total	45	57	47	53

Comité de Direction

Pour Begnins Esplanade, les 8 salles de l'extension « Maison Jaune » seraient reprises pour le secondaire, une fois le nouveau bâtiment primaire de 9 salles construit. Les trois classes en modulaires louées actuellement seraient également retirées à ce moment-là.

Financement

Comme les nouveaux statuts de notre Association ne sont pas encore validés, ce sont les statuts actuels et leurs annexes qui font foi. Vu l'urgence des locaux à fournir, le CoDir a décidé d'aller de l'avant afin de ne pas mettre en péril l'organisation de l'école dans un futur très proche.

De ce fait, toutes les constructions projetées sont plafonnées à CHF 538'000.00 la classe selon l'annexe A de nos statuts.

Pour Duillier, cela représente une enveloppe maximale de CHF 2'690'000.00 pour la création d'un nouveau bâtiment comprenant cinq locaux scolaires. Les frais de démolition et la location des classes provisoires feront l'objet d'un préavis ultérieur.

Pour Coinsins, l'enveloppe maximale est de CHF 1'614'000.00 pour l'agrandissement de l'école et la mise à disposition de trois locaux supplémentaires.

Pour Begnins primaire, cela représente une enveloppe maximale de CHF 4'842'000.00 pour la création d'un nouveau bâtiment primaire comprenant 9 locaux scolaires.

Pour Begnins secondaire, les 8 salles du bâtiment « Maison Jaune » seraient reprises sous l'égide de l'annexe B de nos statuts actuels, une fois le nouveau bâtiment primaire réalisé.

Selon l'annexe A de nos statuts actuels, l'AISE participe à 50% sur l'amortissement des constructions primaires pour une durée de 30 ans.

Ainsi, à l'issue de toutes ces constructions, l'AISE augmenterait sa participation financière aux loyers des bâtiments primaires de CHF 4'573'000.00 sur 30 ans, soit le 50% de l'enveloppe globale des constructions prévues sur les sites de Duillier, Coinsins et Begnins. Le bâtiment « Maison Jaune » viendrait lui en déduction des loyers des bâtiments primaires pour s'ajouter aux loyers du secondaire.

En cas d'acceptation de ce préavis sur les besoins en locaux supplémentaires dans le périmètre de l'AISE par votre Autorité, le CoDir pourra alors transmettre cet accord aux Communes membres concernées, afin qu'elles puissent aller de l'avant auprès de leurs Conseils Communaux et Généraux.

Au vu de l'urgence de ces constructions, le CoDir ne pouvait pas attendre la validation des nouveaux statuts et de son règlement interne des loyers de notre Association. Cet objet vous sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Intercommunal.

Comité de Direction

EN CONCLUSION

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 19 mars 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal :

- vu le préavis N°03/2021 sur la mise à jour du Règlement Général ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

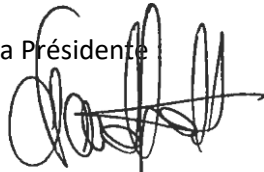
Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'adopter la mise à jour du Règlement Général.

St-George, le 28 avril 2021

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente



Claudine Vanat Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Annexe : Rapport de la Direction scolaire sur les besoins en locaux – décembre 2020.